



Séquoias plantés à 1m20 de la limite séparative

Par **nicole4487**, le **02/04/2018 à 16:55**

Bonjour, rn rn Ayant acheté une maison planté d'arbres il y a deux ans, un voisin m'indique que deux séquoias ne sont pas plantés à la distance réglementaire de sa limite de parcelle. rn Après mesure, les troncs sont, en effet, à 1m20 de la limite de propriété et il me dit que la loi impose 2m50. rn rn A-t-il raison ? que peut-il faire ?

Par **Visiteur**, le **02/04/2018 à 18:07**

Bonjour rn La distance est de 2 m... distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre, à moins que ces plantations, soient situées ici depuis au moins 30 ans.

Par **nicole4487**, le **02/04/2018 à 20:59**

merci. rn Ayant acheté il y a deux ans, les arbres étaient déjà là et il est difficile de savoir s'ils sont plantés depuis plus ou moins de 30 ans. rn Ils font environ 15 m de hauteur.

Par **Visiteur**, le **02/04/2018 à 21:57**

Possible, il serait intéressant de demander l'avis d'un spécialiste des arbres.

Par **Bibi_83**, le **03/04/2018 à 13:54**

Êtes vous située en ile de France ou en province ?
Si le code civil règle les plantations par rapport aux limites séparatives, la jurisprudence reconnaît le caractère ultra bétonné en IDF et permet les plantations quelques soient les distances.

Par **Lag0**, le **03/04/2018 à 14:04**

[citation]Êtes vous située en ile de France ou en province ? [/citation]
Bonjour,
Je pense que la Loire Atlantique n'est pas en Ile de France...

Par **nicole4487**, le **03/04/2018 à 14:59**

bonjour,
[citation]Êtes vous située en ile de France ou en province ? [/citation]
région Pays de Loire.
Est-ce qu'il y a une tolérance pour une sorte d'arbres remarquables ?

Par **Bibi_83**, le **03/04/2018 à 15:28**

Je n'avais pas vu le lieu à côté des pseudo :)
A ma connaissance, il n'y a pas de tolérance....

Par **morobar**, le **03/04/2018 à 17:57**

Par contre il peut y avoir défense de couper les arbres, mais jamais défense d'élagage, le voisin n'étant pas tenu d'accepter le surplomb.
Or l'élagage d'un tel arbre à proximité de la limite c'est plus ou moins le condamner.